

# ORDF

L'Observatoire des  
Réglementations  
Douanières et Fiscales

## La nécessité de la mise en place des formations en matière douanière

La « douane » est un sujet peu connu en France et l'offre de formation est bien insuffisante par rapport aux attentes des entreprises œuvrant à l'international.

La perception de la douane est souvent limitée à quelques clichés communs et les missions de la douane (fiscale, économique, lutte contre la fraude et trafics internationaux, pour ne citer que celles-ci) sont bien souvent ignorées. Ainsi, par exemple, en matière fiscale, il est peu connu que la douane perçoit chaque année environ 13% des recettes de l'Etat (soit un montant bien supérieur à l'impôt sur les sociétés, ou un montant pratiquement équivalent à l'impôt sur le revenu des personnes physiques) ; elle contribue aussi au financement du budget communautaire.

Mise à part l'Ecole Nationale des Douanes, destinée à former des futurs agents des douanes, l'offre de formation en matière douanière reste très marginale (un ou deux Masters et quelques rares unités d'enseignement). Ce manque d'offre de formation en France de la part des Universités et des Ecoles de commerce est étonnant en soi, car un peu partout dans le monde, y compris en Europe, la matière douanière est de plus en plus enseignée.

Dans le nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU) applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016, le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA) sera conditionné par le critère de la « *compétence* », basé sur la formation.

C'est dans ce contexte que l'ORDF a décidé de travailler sur une grille de besoin des entreprises afin de construire un référentiel de formation à proposer aux organismes de formation (universités, écoles ...)